

1. Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise

1.1 Nom du produit: Mamba Due (Mamba Due coloré)

1.2 Formulation: SL, concentré soluble dans l'eau

1.3 Utilisation identifiée: Produit phytosanitaire, herbicide.

1.4 Identification de l'entreprise:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

4900 Langenthal

Tel.: 062 398 57 57

FAX: 062 398 57 55

e-mail: sintagro@sintagro.ch

1.5 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse CH- 8032 Zürich: Tél.: 145

2. Identifications des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Skin Irrit 2, H315

Provoque des lésions oculaires graves H318

Aqu. Chron. 1 H410; Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification conformément au règlement 67/548/EWG

Xn; Nocif

Xi; irritant

R41 ; risque de lésions oculaires graves.

R22 ; nocif en cas d'ingestion.

2.2 Etiquetage

Etiquetage conformément au règlement 1272/2008/CE [CLP]

Pictogrammes (CLP):

GHS05



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

MCPA, Dicamba

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étiquetage particulier de certains mélanges: EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Informations sur les composants

<u>Ingredient</u>	<u>No. CAS</u>	<u>w/w</u>	<u>Symboles</u>	<u>phrases R</u>
MCPA (4-chloro-2-methylphenoxy) acetic acid	94-74-6	363 g/l	Xn Xi	R22 R38-41 Acute Tox. 4 * - H302 Eye Dam. 1 - H318 Skin Irrit. 2 - H315 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410
Dicamba (acide 3,6-dichloro-2-méthoxybenzoïque)	1918-00-9	29,8 g/l	Xn Xi	R22 R41-52-53 Acute Tox. 4 * - H302 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Chronic 3 - H412
Methyl amine (di-)	124-40-3	1 %	F+ C	R12, 20/22 R34 Press. Gas, Flam. Gas 1 – H280, H220 Acute Tox. 4 Inhalation – H302, H332 Skin 2, Eye damage 1 – H315, H318 STOT SE 3 – H335

Termes des phrases H et R voir section 16

4. Premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Emmener la personne exposée à l'air frais. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Ne pas faire couler l'eau vers l'œil non atteint. Porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer. Consulter un médecin.

Contact avec la peau: Rincer abondamment à l'eau ou prendre une douche pendant 15 minutes. Enlever entre-temps les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après inhalation: Air frais, repos. Position semi-assise. Il peut être nécessaire de pratiquer la respiration artificielle. Appeler les services de secours, une hospitalisation est indiquée.

Après ingestion: Rincer la bouche à l'eau. Consulter le Centre Antipoison pour savoir si la prise de charbon de bois en suspension dans l'eau est indiquée. Appeler les services de secours, une hospitalisation est indiquée.

Traitement, prise en charge: traitement symptomatique. Etant donné que seules des données sur les animaux d'expérimentation sont disponibles et le peu de cas d'intoxication rapportés chez l'homme, une observation en milieu hospitalier est conseillée. Contacter le Centre Antipoison pour plus d'informations.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Monoxyde de carbone (CO), Oxyde d'azote (NO_x).

Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications:

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Se référer aux mesures de protection des points 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Éviter la dérive et de renverser le produit sans prendre toutes les précautions d'usage.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

7.1 Manipulation

Assurer une ventilation suffisante, bien aéré.

Éviter le contact avec les yeux, les mains et les vêtements.

Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2 Stockage

Tenir hors de portée des enfants.

Conserver dans l'emballage original, bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et bien aéré.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Tenir au frais.

Protéger du gel.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Methyl amine (di-)	CAS Nr. 124-40-3	TLV 2 ppm, 4 mg·m ⁻³
--------------------	------------------	---------------------------------

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration: SUVA (2015).

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Eviter le déversement

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire et fumer pendant l'application.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

8.2.2 Equipement de protection individuel:

a) Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques selon EN 166

b) Protection de la peau:

i) Protection des mains: Porter des gants nitrile avec le signe EN 374.

ii) Protection du corps: Vêtements de travail appropriés et résistantes aux produits chimiques. Porter des bottes résistantes aux produits chimiques.

c) Protection respiratoire: En cas d'une aération suffisante: pas de mesures nécessaires.

En cas d'une ventilation insuffisante: Utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant avec un filtre pour vapeurs organiques type AP2.

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des femmes enceintes ou des mères qui allaitent est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

L'utilisation de ce produit (cette substance / cette préparation) à titre professionnel par des jeunes travailleurs est restreinte ou complètement interdite. Les bases légales ainsi que les dispositions précises en la matière figurent à la section 15.

9. Propriétés physico-chimiques

État d'agrégation:	Liquide
Couleur:	brun clair (Mamba Due Coloré: rose)
Odeur:	typique
Point d'ébullition:	100°C env.
Densité (20°C):	1.10-1.14 g/cm ³ (20°C)
pH (20°C):	7.5-8.5
Solubilité dans l'eau:	soluble dans l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Stable en conditions normales de température et pression.

10.2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: pas connue

10.4. Conditions à éviter: Chaleur, sources d'inflammation, rayons solaires, gel

10.5. Matières incompatibles: Acides, matières alcalines et oxydantes

10.6. Produits de décomposition dangereux: En cas d'incendie: Cl₂, NOx. Possibilité de formation de gaz toxiques.

11. Informations toxicologiques

MCPA (matière active, CAS 94-74-6)

Rat LD50 oral:	962 mg/kg
Rat LD50 dermal:	> 4'000 mg/kg
Rat LC50 inhalation:	>6.36 mg/l 4h
Irritation peau:	non irritant
Irritation yeux:	sévère irritations
Sensibilisation:	non

Dicamba (matière active, CAS 1918-00-9)

Rat LD50 oral:	1581 mg/kg
Rat LD50 dermal:	> 2000 mg/kg
Rat LC50 inhalation:	4.46 mg/L air/4h
Irritation peau:	légère irritations
Irritation yeux:	non irritant
Sensibilisation:	non

12. Informations écologiques

MCPA (matière active, CAS 94-74-6)

LC50, truite arc-en-ciel	50 mg as /l, 96 h
EC50, Daphnia magna, 48 h	>190 mg a.i. /l

Dicamba (matière active, CAS 1918-00-9)

LC50, Cyprinus carpio	> 100 mg as /l, 96 h
EC50, Daphnia magna, 48 h	> 41 mg a.i. /l

Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets : 02 01 08 déchets agrochimiques.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

ADR/RID-GGVS/E Classe:	9
Code de danger:	90
No ONU:	3082
Groupe d'emballage:	III
Étiquettes	9

Description des marchandises: UN 3082, MATIERE LIQUIDE DANGEREUSE POUR
l'ENVIRONNEMENT, P.A.N. (E) (MCPA, Dicamba)
Code tunnel (E)
LQ (limited quantity) 5 l

IMDG

Classe: 9
No ONU: 3082
Label: 9
Groupe d'emballage: III
Classified as marine pollutant yes

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Numéro d'homologation: No. contr. féd.: W-6157 (Mamba Due coloré W-5638).

Teneur en COV: 0 %.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS822.111.52):

Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée avec la plus grande attention. Nous ne pouvons cependant pas être tenus pour responsables pour des dégâts résultant de la moindre faute du présent texte.

Le texte complet des phrases R et H mentionnées en chapitre 2 et 3:

Texte complet des phrases R:

R12 Extrêmement inflammable

R22 Nocif en cas d'ingestion

R34 Provoque des brûlures

R38 Irritant pour la peau

R41 Risque de lésions oculaires graves

R48/25 Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte complet des phrases H

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H330 Mortel par inhalation

H331 Toxique par inhalation

H335 Peut irriter les voies respiratoires

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contact:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

CH-4900 Langenthal

Tel: 062 398 57 57

FAX: 062 398 57 55

sintagro@sintagro.ch